

23 janvier 2021

NOTE D'INFORMATION N° 54 POUR LES ASSURÉS

Nouveau règlement de prévoyance et plans de prévoyance

Mesdames, Messieurs,

Les partenaires sociaux à Zurich, à savoir une délégation de la direction et des syndicats, se sont mis d'accord sur des modifications des points clés de la prévoyance professionnelle de Swissport (PVS). Cette décision a été soumise au vote des employés membres du syndicat, qui l'ont adoptée à une grande majorité.

Les modifications décidées chez Swissport, Zurich et SBS sont:

- Recul de l'âge de départ à la retraite (jusqu'à présent: 63 ans) à l'âge légal de la retraite (64/65 ans)
- Début de l'épargne pour la prévoyance vieillesse à l'âge de 20 ans (jusqu'à présent: 25 ans)
- Nouveaux taux de cotisation:
 - 20-24 ans 7% (jusqu'à présent: 0%)
 - 25-34 ans 7% (jusqu'à présent: 10%)
 - 35-44 ans 10% (jusqu'à présent: 15%)
 - 45-54 ans 15% (inchangé)
 - 45-64 ans 15% (inchangé)
- Réduction de la déduction de coordination à 10% (jusqu'à présent: 20%) du salaire déterminant avec maintien du plafond de CHF 14'340
- Modification de la répartition des cotisations pour la caisse de pension de 60%/40% à 50%/50% et, en conséquence, suppression du «plan de prévoyance Standard plus», en raison du financement paritaire

Les partenaires sociaux ont communiqué ces changements aux collaborateurs de Swissport Zurich et de SBS au mois de novembre 2020.

En décembre, le Conseil de fondation a intégré les nouveaux points dans le règlement de prévoyance et remanié le règlement en profondeur à cette occasion.

Les nouvelles bases de la prévoyance professionnelle de Swissport se composent de deux parties:

- Règlement de prévoyance: clarifie toutes les bases légales communes
- Plans de prévoyance: reflètent et expliquent les paramètres individuels pertinents

Le règlement est valable pour tous, tandis que chaque point des plans de prévoyance peut être adapté aux différents lieux ou contrats de travail.

Pour le moment, il existe deux plans de prévoyance: un pour les collaborateurs rémunérés au mois et un pour les collaborateurs rémunérés à l'heure. Les deux reposent sur les points clés de l'accord de Swissport Zurich.

Les deux plans ont repris les réglementations (qui n'ont pas été modifiées par les partenaires sociaux) de l'ancien règlement. Les seules nouveautés sont les options supplémentaires mises à la disposition des assurés (possibilité de rachat pour la retraite anticipée, préfinancement de la rente de remplacement AVS) afin qu'ils puissent mieux financer leur retraite anticipée par des rachats.

Le Conseil de fondation a approuvé le nouveau règlement de prévoyance ainsi que les deux plans de prévoyance lors de sa réunion du 8 janvier 2021. Ceux-ci doivent à présent être présentés à l'autorité de surveillance en vue de leur approbation.

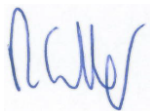
Les partenaires sociaux des trois sites de Zurich, Genève et Bâle décideront individuellement de la date d'introduction des nouvelles bases. Des négociations sont actuellement en cours à Bâle et en sont au même stade qu'à Zurich.

A Genève, l'employeur a remis les nouveaux contrats de travail individuels (entrant en vigueur au 1^{er} juin 2021) à ses collaborateurs début janvier. L'employeur a décidé d'appliquer les nouveaux plans de prévoyance (tels qu'ils sont appliqués à Zurich) à ces nouveaux contrats, raison pour laquelle ils ont été joints en annexe. A Genève, l'introduction est prévue pour le 1^{er} juin 2021. Chaque employé est libre d'accepter ou non ces contrats.

Le nouveau règlement de prévoyance, les plans de prévoyance, un calculateur (pour connaître le montant des cotisations à payer à la caisse de pension à l'avenir) et une foire aux questions répondant aux questions les plus importantes se trouveront sur le site Internet de Prévoyance professionnelle Swissport à partir de la mi-janvier 2021 (www.pv-swissport.ch).

Nous sommes convaincus que la nouvelle présentation, plus claire, contribuera à une meilleure compréhension des sujets liés à la caisse de pension.

Pour le Conseil de fondation de PVS



Roland Etter
Président



Elisabeth Müller
Directrice